



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°7- 2017**

Vendredi 1er décembre 2017 à 20 heures

Étaient présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION.

excusés : Mme Hélène BOTTU ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Laurence RAVET.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2017,
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
4. Informations relatives à l'urbanisme,
5. Délibération pour CAPI : modification des statuts suite nouveaux transferts de compétences,
6. Délibération pour CAPI : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert des Zones d'Activités Économiques (ZAE)
7. Délibération pour CAPI : ZAE, conditions financières et patrimoniales des transferts,
8. Délibération pour demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériels de désherbage alternatif,
9. Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental, rénovation des logements communaux,
10. Délibération pour délégation du Conseil Municipal à M. le Maire, compétence "demande de subventions"
11. Décision modificative - virement de crédits - DM2,
12. Délibération pour autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,
13. Questions diverses,
Fibre optique



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2017 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°20140304 du 24 mars 2014 le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations, M. le Maire informe l'assemblée des décisions.

Décisions

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2017-36	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 – arts plastiques	SMICARTS	1 980,00 €
2017-37	Animation sportive année scolaire 2017/2018 : Temps activité périscolaire 1 H par semaine + Temps scolaire 2 H par semaine	LA FRATERNELLE	31 € TTC par heure + frais de déplacement 0,35 €/km
2017-38	Location gymnase, saison 2017/2018 pour l'association tennis badminton	LYCEE ST MARC	24,75 € de l'heure pour un total de 63 heures
2018-39	travaux de couverture du clocher de l'église en ardoise	Entreprise FRANCO	55 702,33 € HORS TAXES

Inscription des questions diverses de l'assemblée:

- location des locaux
- épicerie
- achat matériel
- école
- cimetière
- Meyrié villages
- Château d'eau
- Voirie

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises lors de la dernière commission urbanisme.

M. le Maire ajoute que les constructions des 7 maisons du lotissement "Les Noyers" sont en phase d'achèvement, 3 maisons sont livrées décembre 2017,

5. Délibération pour CAPI : modification des statuts suite nouveaux transferts de compétences,

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a imposé de nouveaux transferts de compétences des communes aux communautés d'agglomération, soit au titre des compétences obligatoires, soit au titre des compétences optionnelles dont une première partie a été intégrée aux statuts de la CAPI dès le 1er janvier 2017. Dans ce cadre, il est notamment prévu de :

--> Intégrer aux statuts au titre des compétences obligatoires :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau (à compter du 1er janvier 2020)
- Assainissement (à compter du 1er janvier 2020)
- Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux locatifs

--> Ajouter une compétence facultative :

- Transition énergétique et développement durable :
 - Production d'énergies renouvelables
 - Constructions durables
 - Plans Climat

--> . Harmoniser les rédactions de certains articles avec les dispositions du CGCT

Le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire lors de sa séance du 26 septembre 2017. Chaque conseil municipal doit également se prononcer dans un délai de 3 mois.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la CAPI.

Délibération approuvée à l'unanimité

6. délibération pour CAPI : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

M. le Maire propose à l'assemblée de vote du rapport de la CLECT relatif au transfert de 14 zones d'activités économiques gérées antérieurement par les communes. Il précise que ce rapport a été adopté par cette Commission le 16 novembre dernier.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. Délibération pour pour CAPI : ZAE, conditions financières et patrimoniales des transferts

Mme Laurence RAVET porte à la connaissance de l'assemblée les modalités financières et patrimoniales relatives aux transferts de ZAE de différentes communes à la CAPI.

Délibération approuvée à l'unanimité

8. délibération pour demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériels de désherbage alternatif

le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 18 septembre 2017 pour une demande de subvention à l'agence de l'eau afin de faire réaliser un Plan de désherbage.

A ce jour le plan de désherbage, réalisé le 20 octobre, propose l'acquisition de divers matériels visant à gérer l'herbe en divers endroits de la commune.

Après démonstrations de plusieurs matériels de désherbage, une estimation maximale du coût d'achat de ces matériels s'élèverait à 7471,70 euros.

L'agence de l'eau peut subventionner ce matériel à hauteur de 80%, M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à cet organisme.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental, rénovation des logements communaux

Mme Laurence RAVET informe l'assemblée que le Conseil Départemental, par son courrier du 10 novembre 2017, aide les communes à la rénovation de leurs logements communaux. Une subvention de 15% de l'opération TTC peut être demandée.

Considérant l'ancienneté des chaudières de la Maison FASSION et la nécessité de leur remplacement par des chaudières à condensation moins consommatrices d'énergie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10. Délibération pour délégation du Conseil Municipal à M. le Maire, compétence "demande de subventions"

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 permet au conseil municipal de déléguer au Maire la compétence « demande de subventions »

Afin de privilégier une meilleure réactivité, M. le Maire propose à l'assemblée de recevoir cette nouvelle compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, délègue cette nouvelle compétence à M. le Maire afin qu'il puisse demander des subventions à l'État ou d'autres Collectivités, pour toute opération et sans condition de montant.

11. Délibération pour Décision modificative – autorisation de virement de crédits - DM2

M. le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un virement de crédits afin d'ajuster les crédits en section d'investissement

D			R		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
26-266-opff	autres formes participation	500,00 €			
10001-2135	instal, agencement, installations	2 800,00 €			
10004-2135	instal, agencement, installations	1 000,00 €			
10006-2158	autres instal mat et outillage	-4 300,00 €			
	TOTAL	-€		TOTAL	-€

Délibération adoptée à l'unanimité.

12. Délibération pour autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

M. le Maire propose à l'assemblée de lui donner l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des inscriptions au budget 2017. Les montants sont calculés dans le tableau ci-dessous.

numéro opération d'équipement	BP 2017	DM1	DM2	Total inscriptions 2017	vote de l'assemblée quart des crédits
10001 Bâtiments communaux	228 034		2 800	230 834	57 708
10004 équipements informatiques	12 215		1 000	13 215	3 303
10006 Voirie	47 015	-4 500	(-) 500 (-) 3800	38 215	9 553
10007 Urbanisme	5 800,93	4500		10 300,93	0
Totaux	293 064,93	0	(-) 500	292 564,93	70 564

Délibération adoptée à l'unanimité pour les montants indiqués en dernière colonne.

Questions diverses

Fibre optique

M le Maire informe l'assemblée que la commune de Meyrié sera parmi les premières à bénéficier de l'installation de la fibre optique. Les travaux de construction de « l'ossature principale » sont en cours, courant 2018 le raccordement sera effectif. Toutefois, l'entreprise rencontre des soucis d'adressage avec notre commune.

Il a un rendez vous programmé avec LA POSTE pour la mise à jour rapide du fichier adressage. Il annonce en outre, qu'il a fait vérifier le fichier SIG (Système Information Géographique), celui-ci est à jour.

A la fin des travaux, chaque usager aura 3 mois pour demander à son opérateur le raccordement à la borne, cette prestation est gratuite. Techniquement, la fibre passe dans le même gaine que le fil téléphonique. Une information sera faite au public.

Location locaux

M. le Maire annonce que deux locaux professionnels sont toujours vacants. Il a reçu des candidats pour le local « ancienne mairie » Il prévoit de contacter la Chambre des métiers pour faire une offre de local.

Epicerie

M. le Maire soumet à l'assemblée un courrier qu'il envisage d'adresser à M. et Mme MICHELON Denis, locataires du local communal « épicerie » Après discussions et amendements, l'assemblée valide le courrier à envoyer à ces locataires.

Matériel de voirie à renouveler

M. le Maire a consulté plusieurs entreprises pouvant faire une offre de tracteur multifonction pour remplacer l'actuel Kubota âgé de 18 ans sur lequel de grosses réparations sont à prévoir.

Cimetière

Considérant l'actuel columbarium où il reste deux emplacements, M. le Maire, lors de son déplacement au salon des Maires, a consulté plusieurs entreprises pour l'achat d'un nouveau columbarium.

Ecole

M. le Maire annonce qu'une plantation de noyers a eu lieu ce matin, en présence d'écoliers., au nouveau quartier dit : « des Noyers »

Ensuite, il rappelle à l'assemblée que la semaine de 4 jours et demi d'école est la règle de droit commun. Un retour à la semaine d'école sur 4 jours doit faire l'objet d'une procédure de demande de dérogation à l'académie.

La réflexion est en cours, avec les parents d'élèves élus, le corps enseignant et les parents sur leurs attentes par rapport aux Temps d'Activité Périscolaires (TAP) et l'opportunité du retour à une semaine de 4 jours. Une réunion publique est programmée le 4 décembre.

Meyrié notre village

Mme Laurence RAVET a pris contact avec Mme MIOTTE, du cabinet « Ligne Ovale » pour la réalisation du journal annuel *Meyrié notre village 2018*. La parution est prévue pour la 2ème quinzaine de janvier, le bon à tirer est prévu 1ère semaine de janvier. Plusieurs articles constituant le journal sont reçus en mairie.

Château d'eau

Suite à la vétusté des différents équipements du château d'eau (pompes, générateur...), des travaux de réfection vont être réalisés par CAPI. Pour les usagers, pas d'incidence, l'alimentation du réseau de distribution se fera directement par la colonne qui arrive de Vermelle sans stockage dans le château d'eau de Meyrié. Le château d'eau de Meyrié sera court-circuité pendant toute la durée des travaux.

Voirie

M. Alain CHMILEWSKY annonce des travaux, par CAPI, sur le réseau d'assainissement, Vie Dessous. Ces travaux conséquents devraient durer 2 mois, à partir de début 2018, la route sera coupée et déviée par le centre village.

Courriers

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, l'accusé réception du Barreau de Bourgoin-Jallieu relatif à la motion de la commune.

Concernant le litige opposant MM. BOTTU et CONTE à la commune de Meyrié, M. le Maire annonce qu'il devra nommer un nouvel avocat pour représenter la commune, l'actuel l'a averti qu'il ne pourra se rendre à l'audience du 20 décembre pour raisons de santé.

Prochain conseil le vendredi 19 janvier 2018.



Séance levée à 22h 55

La Secrétaire de séance
Nathalie DUPIN

Le Maire
Eugène REY